



## Les universités

# dans les pays européens

Par nature, la construction des savoirs et l'activité scientifique menées dans les universités doivent se partager, circuler entre les pays. En témoignent la mobilité et les pratiques des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants.

L'Europe est désormais le cadre dans lequel s'inscrivent les politiques d'enseignement supérieur et de recherche, par le processus de Bologne, dit aussi « construction de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur ». A l'heure, en France, de la loi LRU, les universités des pays européens sont confrontées, selon des temporalités liées à l'histoire de chacun, à des évolutions parallèles, conformes à l'orientation libérale de la construction européenne - désengagement de l'Etat et recours aux financements privés, recul des statuts de fonctionnaires des enseignants-chercheurs, marchandisation des formations, « autonomie » couplée à la mise en cause des libertés démocratiques et académiques -, mais exprimant aussi des nécessités de développement comparables. Partout, la communauté universitaire fait entendre sa voix, avec les forces syndicales qui la représentent. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce dossier s'attache à montrer ces différents aspects dans six pays européens. L'Allemagne fera l'objet d'une même indispensable étude dans le prochain numéro de notre mensuel.

# Recherche et enseignement supérieur une situation contrastée

→ par Andrew J. Mayne, *Chargé de Recherche*  
au Laboratoire de Photophysique Moléculaire, Orsay, Paris 11

**Budget global des universités, précarité des enseignants chercheurs et chercheurs, financement de la recherche sur projet - les rapports officiels eux-mêmes sont critiques...**

**A**u moment où les universités françaises ont reçu le feu vert pour avoir plus d'autonomie, il est important de voir comment nos voisins européens fonctionnent<sup>(1)</sup>.

En Angleterre, il y a deux types d'université : celles qui font plutôt de la recherche « classique », comme la chimie, l'ingénierie, l'histoire, les langues, etc., et celles qui pourvoient des diplômes pour des vocations ciblées comme la mécanique, l'électronique, la cuisine, l'agriculture, etc. Ces dernières avaient la dénomination « polytechniques » mais depuis vingt cette distinction n'existe plus et les différences ont beaucoup diminué. La recherche publique est faite dans les universités, qui reçoivent de l'argent de plusieurs sources : les conseils de l'enseignement supérieur, les conseils de recherche et puis de l'extérieur, notamment de l'Europe, des fondations culturelles anglaises et de l'industrie. Dans les deux premiers cas, l'argent vient de l'Etat mais les conseils sont indépendants dans leur manière de dispenser l'argent. L'argent reçu du conseil de l'enseignement supérieur finance une partie des salaires et du fonctionnement. Par contre, l'argent venant du conseil de recherche est utilisé pour les projets et les contrats pour des chercheurs temporaires comme les post-docs.

Les universités sont autonomes, c'est-à-dire qu'elles gèrent entièrement leur budget mais elles sont assujetties à un nombre de règles adaptées à des institutions d'enseignement et de recherche. En particulier, il y a une transparence totale sur la gestion de l'argent, avec un audit comme pour n'importe quelle société privée. Ces universités ne font pas de profits bien qu'elles puissent investir un certain pourcentage en bourse, notamment dans les petites entreprises créées au sein de l'université.

## Des modes de financement contestables

En 2001, il y avait 140 000 enseignants-chercheurs et chercheurs dans les universités du Royaume-Uni. Parmi eux, 41 000 sur des contrats à durée déterminée, soit une augmentation de 30 % depuis 1995. Seule la restauration-hôtellerie a une proportion de CDD plus grande ! Premier constat du rapport de la Chambre des Communes, depuis plus de vingt ans la part financée par les conseils de l'enseignement supérieur ne cesse de diminuer. La conséquence est qu'il y a plus de chercheurs sur des contrats courts. Cette pratique de financement sur projet a plusieurs conséquences soulevées par le rapport. Les avantages avancés par les partisans de ce système sont : plus

## DROITS D'INSCRIPTION

**En Grande Bretagne, pour les 3 premières années d'étude ils sont de 4 500 €/an. Les jeunes peuvent prétendre à un prêt et le rembourser dès qu'ils sont salariés. Ceux qui paient des frais de scolarité très élevés sont les étudiants qui proviennent des pays hors Union Européenne.**

de mobilité pour les chercheurs, pas de risque financier (celui-ci est supporté par le chercheur...), et une augmentation du volume de recherche. Mais il y a de nombreux désavantages. D'abord, un manque de stabilité des carrières – certains chercheurs ont eu des CDD pendant 20 ans. Un manque de continuité au niveau des personnels, par exemple une formation inadaptée des post-docs. Enfin, pour la recherche même, les contrats courts peuvent entraîner une perte de valorisation de la recherche et des gaspillages financiers. Ce choix de la recherche sur projet est coûteux pour les universités, administrativement et académiquement. Malgré quelques timides améliorations depuis 5 ans, le rapport est extrêmement critique envers le gouvernement britannique pour avoir laissé traîner cette situation ainsi qu'envers les universités pour ne pas avoir pris soin de leurs chercheurs et puis envers les conseils de recherche qui financent les projets selon des règles rigides et inadaptées à la recherche. ●

### L'EXEMPLE D'IMPERIAL COLLEGE

Gouverné par trois conseils d'administration – le conseil (finance), le court (intérêt général), et le sénat (académique) – le collège est tenu par les 7 principes d'une institution publique : altruisme, intégrité, objectivité, responsabilité, libéralité d'esprit, honnêteté et bonne conduite. En 2006, Imperial College a un budget de 503 millions de livres dont 29 % du conseil de l'enseignement supérieur, 56 % du conseil de recherche, de l'Europe et de l'industrie, et 15 % des frais d'inscription des étudiants (12 300 étudiants). Cet argent a été dispensé à 56 % pour les salaires (6 600 personnes) et 44 % pour la recherche et administration. L'argent pour la retraite est géré au niveau national pour toutes les universités.

(1) Cf. deux documents : un rapport de la Chambre des Communes en 2002, (<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200102/cmselect/cmsctech/1046/104602.htm>) et le rapport financier de l'Imperial College pour 2006 (<http://www3.imperial.ac.uk/finance/publications>).

## IRLANDE ET GRANDE-BRETAGNE

# Deux questions à Imelda Elliott, Professeur d'Anglais, université du Littoral

*Lors du Colloque « Mutations dans l'enseignement supérieur en Europe » organisé l'année dernière à Boulogne, des chercheurs belges ont montré que le processus de*

*Bologne avait permis aux gouvernements d'imposer une modification en profondeur de l'Enseignement Supérieur, au lieu de la construction annoncée d'une « harmonisation européenne ». Cela te semble-t-il vrai pour la Grande Bretagne et l'Irlande ?*

Ces chercheurs ont eu raison, mais les choses

sont un peu différentes pour la Grande Bretagne et l'Irlande, dans la mesure où le processus de Bologne met en place pratiquement le système anglo-saxon, qui existe déjà dans les îles britanniques.

En France, on reproche souvent à l'université de ne pas préparer aux métiers. Pour moi qui





**EN IRLANDE**

Deux universités technologiques (d'abord instituts devenus universités en 1973 et 1989) très bien financés et cinq autres générales (fondamentales et appliquées).

travaille dans une université nouvelle, il me semble qu'on s'occupe de préparer les jeunes au métier, et c'est déjà le cas dans les îles britanniques. En Irlande, la licence est considérée comme un niveau et quel que soit le type d'étude les étudiants peuvent ensuite faire un master. Ils ne sont pas obligés d'étudier des choses très pointues comme c'est un peu la tendance actuellement en France. On estime que l'élévation générale du niveau de formation a contribué à l'essor de l'économie et qu'une formation générale solide est vraiment importante en plus des compétences professionnelles.

*Une des caractéristiques de la nouvelle loi LRU en France est le désengagement de l'État. Comment se pose la question des financements en Grande Bretagne et en Irlande ?*

Les institutions et les universités ont une certaine autonomie même s'ils obtiennent leur

financement de l'état. Mais ils ont aussi d'autres sources de financement. En Irlande, toutes les universités ont leur fondation et c'est une façon de récupérer de l'argent d'anciens étudiants qui ont réussi, avec des avantages fiscaux pour les donateurs. Il y a des mécènes irlandais, américains, qui donnent à ces fondations. Les étudiants sont pratiquement exemptés des frais d'inscription pour les 3 premières années et ce, depuis 1995. Il y a des bourses pour les étudiants défavorisés. En master les frais de scolarité sont relativement élevés mais on peut les déduire des impôts. Les entreprises paient quelquefois des frais de scolarité pour leurs employés. Quant aux diplômes, ils sont relativement indépendants. Les universités ont une auto-

nomie pour leurs diplômes, c'est la différence avec la France. Quand on veut mettre en place un double diplôme, on est obligé d'attendre l'autorisation du ministère à Paris, l'université anglaise, elle, peut décider de son diplôme (ce n'est pas vrai pour les universités technologiques, qui dépendent de l'État). En Irlande, les personnes qui travaillent à l'université sont assimilés aux fonctionnaires, elles ont pratiquement les mêmes droits que les titulaires. La plupart sont titulaires de leur poste, et sont relativement bien protégés. Dans les îles britanniques, l'élite se forme à l'université : ingénieurs, médecins, architectes, enseignants, cadres, futurs ministres, hauts fonctionnaires... De ce point de vue, la France fait figure d'exception par rapport à la majeure partie de l'Europe occidentale. En France, les universités, ne formant pas l'élite, n'ont pas les financements pour l'élite, à la différence des pays anglophones. ●

**PORTUGAL**

# Réforme de l'université et LMD

→ par Idelette Muzart,  
Professeure de Portugais, université Paris 10

**Le passage au LMD coïncide avec une réforme de l'université que refusent étudiants et universitaires et qui ressemble fort à la loi LRU !**

Le projet de réforme de la loi réglementant les institutions d'enseignement supérieur a été le grand sujet de discussion et de discordes de l'année 2007 au Portugal. Les universités, en particulier les plus traditionnelles, avaient freiné ou même ignoré la mise en œuvre du processus européen dit de Bologne (en France LMD) en ce qui concernait la structure des diplômes. La situation exigeait une prise de décision car, en conséquence de ce déphasage, de plus en plus d'universités portugaises restaient en marge des programmes européens, tels qu'Erasmus Mundus, Tempus, etc.

Le premier ministre socialiste, José Sócrates, et son ministre des Sciences et Technologies et de l'Enseignement Supérieur, José Mariano Rebelo Pires Gago, ont proposé une révision de la loi réglementant le système éducatif, afin de permettre l'application immédiate (à la rentrée 2008 pour l'ensemble des universités portugaises) de la réforme LMD. Malgré un climat plus ouvert aux négociations, l'approbation de la réforme recevait des avis défavorables du Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP, équivalent CPU), des étudiants, des universitaires et même du président de la République (conservateur).

Les étudiants organisèrent en mai 2007 des manifestations d'envergure pour protester contre l'envoi du projet de loi au parlement : à Lisbonne, ils drapèrent de noir la statue du Marquis de Pombal, créateur au XVIII<sup>e</sup> siècle de l'université portugaise moderne, en signe

de protestation. Les enseignants de gauche se déchaînèrent contre un projet de loi, pourtant présenté par un gouvernement socialiste : « Mon dilemme : vouloir en finir avec cette université oligarchique, patriarcale et paternaliste, héritée de l'Avant, et craindre, dans le même temps, qu'elle se transforme en entreprise avec des produits, une politique de résultats et des « clients acheteurs de sorties professionnelles » de l'Aujourd'hui. Ce qui y manquait et manque encore, c'est le Lendemain (vous savez, celui qui chante)<sup>(1)</sup> ».

### Une réforme « libérale »

Quels sont les points essentiels de cette réforme ?

Cette nouvelle loi, fondée sur une étude de l'OCDE à la demande du gouvernement portugais et remise en décembre 2006, définit les missions propres des universités et des Politécnicos (IUT) et leur reconnaît une réelle autonomie de gestion financière et de ressources humaines. Elle les autorise à se transformer en fondations de droit privé et à former des consortia. Les questions qu'elle soulève ne sont pas nouvelles mais acquièrent un nouveau relief et trouvent de nouvelles solutions : à la question du paiement des frais d'inscription, toujours très élevés, et du financement de la vie étudiante, par exemple, le gouvernement répond en « négociant » des prêts bancaires garantis avant même d'évoquer une possible augmentation du nombre de bourses.

« Sarkozy a copié ! », affirment en souriant les collègues portugais. De fait, les ressemblances sont frappantes et le schéma de l'OCDE est aussi visible dans la réforme française



que dans la portugaise. Les collègues portugais attendent maintenant la 3<sup>e</sup> étape : le changement de la carrière des universitaires. Celle des enseignants des lycées et collèges a déjà été modifiée – de façon drastique –, l'enseignement supérieur ne saurait attendre longtemps. Tout ceci fait dire à Boaventura Sousa Santos : « Une université socialement ostracisée pour son élitisme et son corporatisme et paralysée par son incapacité à se remettre en question alors qu'elle questionne la société, devient une proie facile pour les prosélytes de la globalisation néolibérale. C'est pour cela que l'émergence d'un « marché universitaire », d'abord national, puis transnational, constitue une menace si sérieuse pour le bien public que l'université produit ou qu'elle devrait produire. »<sup>(2)</sup> ●

(1) Miguel Vale de Almeida, « Os tempos que correm », [http://valedalmeida.blogspot.com/2007\\_09\\_01\\_valedalmeida\\_archive.html](http://valedalmeida.blogspot.com/2007_09_01_valedalmeida_archive.html)

(2) Chercheur en sciences sociales et professeur de l'Université de Coimbra, <http://www.ces.uc.pt/bss/documentos/auiversidadedosecXXI.pdf>

# Quel avenir pour quelle université ?

→ par Correspondant FSU, Grèce

**Les deux années écoulées ont connu des mobilisations exceptionnelles de la communauté universitaire, qui s'est opposée à différents projets du gouvernement dont l'objectif était de casser le caractère public de l'enseignement supérieur et d'aggraver la sélection.**

Ces mobilisations ont été en partie couronnées de succès : la 16<sup>ème</sup> loi constitutionnelle affirmant qu'en Grèce, l'enseignement supérieur relève de la seule université publique, et que le premier gouvernement Caramanlis (2004 -2007) voulait modifier, reste pour l'instant en l'état, le quota nécessaire pour une révision n'ayant pas été atteint. En ce qui concerne la sélection, le gouvernement a marqué des points sur deux plans au moins : une note minimum est exigée au concours d'entrée en fac, et une disposition a été adoptée en mars limitant le nombre d'années dans un cycle, mesure défavorisant les étudiants-travailleurs. L'application du principe « nombre d'années du cursus x 2 » pourrait donner très vite lieu à des conflits. La majorité gouvernementale a cependant adopté en mars une série de mesures qui, d'après des collègues du POSDEP, le syndicat des enseignants du supérieur, introduisent la logique du privé dans l'université. Au menu : autonomie des facs, instauration de « managers », et recherche de financements privés. Avec ce tryptique cohérent, beaucoup s'inquiètent des risques qui pourraient peser sur certaines disciplines et de manière générale sur les libertés pédagogiques. En cette période où ont fleuri les promesses électorales de baisses d'impôts, les universités pourraient bien être contraintes de se tourner vers de « généreux donateurs » : les fondations lancées par de riches patrons

d'entreprises et autres armateurs sont devenues une tradition en Grèce... Qui à partir de là déterminera les disciplines et les départements « méritant » financement privé, et sur quels critères ? On voit là se mettre en place un système où seuls les enseignements jugés « rentables » par les financeurs auraient leur place, et cela dans une perspective dont certains jugent qu'elle casse avec la tradition héritée des Lumières.

## Quelles propositions ?

Le problème de fond reste celui de propositions démocratiques pour l'université, refusant toute concession à la marchandisation des études. En effet, des « marchands d'études » du secteur privé tentent de contourner la loi sur le monopole public en exploitant la notion de coopération universitaire: sachant qu'un nombre non négligeable d'étudiants grecs vont à un moment de leur cursus préparer un diplôme dans une université européenne, ces habiles commerçants ont mis sur pied un dispositif où ils s'associent avec une fac étrangère pour proposer aux étudiants d'éviter le séjour coûteux à l'étranger en préparant en Grèce à un tarif un peu moins onéreux tel diplôme de la fac concernée. Jusqu'à maintenant, les diplômes préparés dans de telles conditions ne sont pas validés par l'Etat grec, à la différence des diplômes préparés dans le pays étranger; mais les digues semblent de moins

▼  
L'accès à l'université repose sur un dispositif de sélection féroce.  
▲



Droit d'asile !

## DROIT D'ASILE

Dans les mesures adoptées en mars figure une remise en cause de fait de l'asile universitaire : la police n'a plus besoin de l'autorisation du conseil d'université pour pénétrer dans une fac. L'illustration a été donnée dès septembre à la fac de Thessalonique : les policiers sont entrés pour chasser et arrêter quelques jeunes isolés, soupçonnés d'avoir jeté des projectiles contre la police. On imagine ce qui pourrait se passer demain dans le cas d'une fac occupée, comme ce fut le cas presque partout ces deux dernières années dans les quelques 300 départements universitaires du pays !

en moins résister, et le risque de dévalorisation des diplômes serait alors très grand. D'où l'importance que les syndicats de universités étrangères concernées se saisissent de ces questions!

Les réflexions sur des propositions démocratiques pour l'université devraient certainement partir de ce constat : l'accès à l'université, qui s'était largement ouvert ces trente dernières années, repose malgré tout sur un dispositif de sélection féroce: on entre en fac sur la base d'un examen national aux formes de concours, et selon la note obtenue, on obtient la filière de son 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> choix et une place dans la fac souhaitée en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ... Sachant que ce concours est un bachotage à la puissance 1000, on mesure les conséquences : la dernière année de lycée, au minimum, est un véritable calvaire, d'autant que l'immense majorité des lycéens se rue dès la fin des cours dans des boîtes privées, les *frontistiria*, de stricte préparation aux épreuves. Gâchis intellectuel – ces examens reposant sur le par coeur ne préparent en rien aux méthodes de travail en fac –, et poste de dépenses terribles pour les familles : il faut payer les *frontistiria*, et si l'étudiant est accepté dans une fac éloignée ou ne disposant pas de résidence universitaire, les frais de logement chez des particuliers. Les chiffres indiquant le montant des dépenses engagées par les familles sont sans appel : le "marché des études" est déjà une réalité en Grèce, et il semble prioritaire de repenser totalement ce système de préparation à l'université. ●

## ESPAGNE

## L'université en développement

→ par Geneviève Champeau, Professeure d'espagnol, université Bordeaux 3

**L'augmentation des effectifs étudiants, le développement de la recherche placent l'université devant de nouveaux enjeux, démocratiques et de financement.**

L'Espagne doit faire face, avec un certain décalage temporel par rapport à la France, à une massification de son enseignement supérieur et repenser ses méthodes d'enseignement. Elle est en effet passée de 700 000 étudiants en 1984 à 1 500 000 en 2004. Toutefois, ces dernières années, un fléchissement des effectifs aiguise la concurrence. Elle a également dû adapter ses cursus à la Convention de Bologne qui les répartit en trois cycles (Licence, Master et Doctorat). Dans ce cadre, les universités sont soumises à une double tutelle. Alors que la décentralisation et la loi de 1983 les avaient fait dépendre des Communautés Autonomes et que chaque université pouvait déterminer ses cursus propres dans un cadre fixé par le pouvoir central, les exigences d'harmonisation européenne renforcent le contrôle du ministère de l'Éducation qui doit approuver les maquettes des différentes for-

mations une fois qu'elles ont reçu l'aval de la Communauté Autonome. Chaque université peut, par ailleurs, librement organiser des formations propres débouchant sur des diplômes sans reconnaissance nationale.

#### La recherche en expansion

Un des enjeux de l'évolution de l'université espagnole au cours des dernières décennies

Un des enjeux de l'évolution de l'université espagnole a été le développement de la recherche.

a été le développement de la recherche. Il a fallu attendre les années 70 pour qu'elle soit incluse dans les obligations de service des enseignants du supérieur. C'est au cours de cette décennie qu'ont été créées au sein

des universités les premières équipes. La loi de 1983 et celle qui, en 1986, réorganise la recherche scientifique et technique, lient étroitement ces deux volets du métier d'enseignant chercheur. S'en est suivie une importante augmentation des publications scientifiques (leur nombre a été multiplié par 600 en vingt-cinq ans). Le financement de la recherche est mixte. Bien que le financement public soit de loin le plus important, les universités publiques peuvent passer des contrats avec le secteur privé : en 2002, 19,63 % du financement de la recherche universitaire provenait du secteur privé.

Le récent développement des liens entre l'université et le tissu économique a entraîné une accentuation de la visée profession-

Alors qu'il existait 34 universités en 1984, on en compte 61 en 2006, publiques ou privées.

**Anciennes**, comme celle de **Deusto** (Bilbao) fondée par les Jésuites en 1886 ... **ou récentes**, telles l'université **Ramón LLull** fondée à Barcelone en 1990 ou l'université **Alfonso X El Sabio** fondée à Madrid en 1993 et tournée vers l'entreprise.

lisante des formations ainsi que la création d'organismes destinés à faciliter l'établissement de contrats entre université et entreprise, les *Oficinas de Transferencia de tecnología y conocimiento*. Bien que leur volume ait augmenté de 9 % en 2004, il reste encore à l'Espagne un net retard à combler par rapport à la moyenne européenne en matière de transferts de technologies et l'innovation<sup>(1)</sup>.

#### MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La participation de l'Espagne aux programmes ERASMUS s'est soldée en 2004 par le départ de plus de 21 000 étudiants pour des universités européennes et vers un nombre égal d'inscriptions dans les universités espagnoles d'étudiants étrangers.

(1) Les informations reproduites dans cette rapide présentation proviennent d'un rapport intitulé « *Universidades en cifras 2006* », un des rapports bisannuels réalisés par la Conférence des Présidents d'universités espagnoles (*Conferencia de Rectores de las Universidades españolas*). Il est disponible sur le site [universidades.universia.es](http://universidades.universia.es)

Université Juan Carlos, l'une des cinq universités publiques de Madrid.



## Sur la situation des universités en Espagne

→ par José Palazón, Professeur à l'Université de Murcia, membre du bureau national de la Fédération de l'Enseignement des Commissions Ouvrières d'Espagne

**Après le rejet de la LOU du gouvernement Aznar, la présence syndicale permet des avancées pour le statut des enseignants-chercheurs et maintient la vigilance pour le service public.**

Deux éléments nouveaux : l'approbation de la réforme de la Loi sur les universités (LOMLOU) et le nouveau statut pour tous les employés du secteur public. Notre gouvernement a négocié le statut avec les syndicats de la fonction publique, mais nous n'avons pas eu la possibilité d'une négociation syndicale de la LOMLOU. Néanmoins

notre pression, notamment auprès des groupes parlementaires, a permis d'introduire quelques revendications importantes : moins de précarité, égalité de genre, droits et participation accrues des enseignants non fonctionnaires, la question des accréditations, retraite volontaire anticipée... Mais le gouvernement Zapatero et les présidents

n'ont pas voulu faire une réforme progressiste pour retrouver la collégialité mise à mal par le présidentialisme et le caractère hiérarchique de la LOU (Loi Organique Universitaire) du gouvernement Aznar.

En ce moment, nous sommes en cours de discussion du nouveau système de recrutement pour les professeurs fonctionnaires : un sys-



► tème d'accréditation national (non présentiel et avec évaluation du curriculum) donnant accès au concours au niveau des universités. Ce nouveau système d'accréditation est l'alternative à l'habilitation établie par la LOU d'Aznar de 2001 (la loi qui provoqua les plus grandes grèves et mobilisations universitaires de l'après franquisme). Nous voulons que le processus d'accréditation soit appuyé sur un barème clair, négocié avec les syndicats, bien connu et auto-évaluable.

**Un nouveau statut du personnel universitaire**

La LOMLOU établit que le gouvernement doit approuver un statut du personnel des universités avant mai 2008. Ce nouveau statut est très important parce que notre régle-

mentation sur les obligations académiques (heures de présence devant les étudiants, heures pour la recherche...) a besoin d'un changement profond (3 ans après l'implantation du processus de Bologne, nous sommes encore régulés par un décret de 1985). La négociation de ce statut va permettre d'aborder des sujets aussi importants que le recrutement et la promotion professionnelle, les salaires et les compétences des diverses administrations sur ceux-ci, les droits et obligations : charges de travail, journée de travail, vacances, formation continue, tâches... Un autre important défi est la défense du ser-

vice public et des droits des travailleurs de l'enseignement et la recherche dans le contexte des importants changements imposés par la mise en œuvre du nouveau système européen. Nous devons être en alerte pour éviter que les nouveaux diplômés (surtout le master ou le doctorat) soient financés de plus en plus par les étudiants, avec une privatisation cachée, et/ou en augmentant les heures de travail des enseignants.

*De la voisine Espagne notre solidarité fraternelle et l'espoir de travailler ensemble pour défendre l'université publique et une Europe plus sociale et plus solidaire.* ●

▼  
Nous voulons que le processus d'accréditation soit appuyé sur un barème clair, négocié avec les syndicats, bien connu et auto-évaluable.  
▲

**ITALIE**

**L'université en Italie, au travers des lois et des luttes des dernières périodes, connaît des évolutions, sous l'influence de l' « harmonisation européenne ». Affirmer l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche comme porteurs d'avenir et nécessitant l'investissement public revient aux syndicats, représentant la communauté universitaire.**

**Vers le modèle européen**

→ par Mathée Giacomo-Marcellesi, professeur d'italien, retraitée

Tout le secteur de l'enseignement supérieur en Italie s'inscrit dans un processus de changement. Les lois, les décrets-lois et les nombreux décrets ministériels qui ont précédé l'adoption de la loi Moratti votée en septembre 2005 et suivi son abrogation en 2006, ont pour but de soutenir la convergence du système italien de l'enseignement supérieur vers le modèle européen défini dans le cadre du processus de Bologne (1999), Prague (2001), Berlin (2003) et Bergen (2005).

**Les structures universitaires**

Le système universitaire italien comporte :

- Soixante universités d'état ;
- Dix universités privées légalement reconnues ;
- Six universités supérieures à statut dérogatoire (*ordinamento speciale*) ;
- Six universités télématiques.

La gestion de l'université est inspirée par les principes « d'autonomie et de responsabilité ». Les universités ont adopté les nouveaux statuts d'autonomie qui définissent leur « gouvernance » aux différents niveaux : structures d'enseignement et de recherche, *Consiglio di amministrazione* (conseil d'administration), *Senato accademico*,

*Rettore* (président d'université) ; *la Conferenza dei rettori delle università italiane* (CRUI), cf. en France la CPU.

**Les étudiants**

On compte 1 800 000 étudiants inscrits dans les universités italiennes. Ils sont organisés en Conseil national, *Consiglio nazionale degli studenti universitari* (CNSU).

Les études s'organisent selon les 3 niveaux du LMD : *Laurea* (Licence), *Laurea Magistrale* (Master 1 et 2), *Dottorato di ricerca* (Doctorat). Les étudiants effectuent un cursus de 3 ans, *triennio*, défini comme *laurea* (licence), au terme desquels ils sont censés pouvoir entrer dans la vie active, ou engager une *laurea magistrale* de 2 ans ou une *laurea magistrale specializzata* de 5 ans.

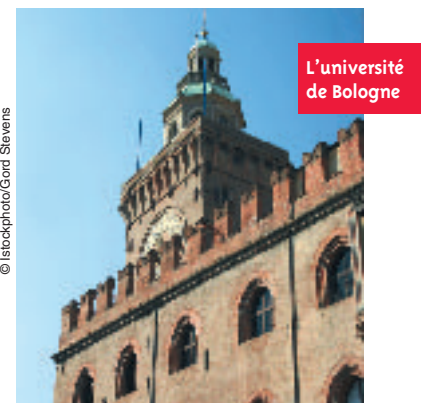
L'autorisation d'engager un doctorat de recherche est accordée, sur poste (s) de doctorat d'une université donnée, à un nombre infime d'étudiants titulaires soit de la *laurea magistrale* soit d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent. Le nombre de postes de doctorat est fixé par chaque université en fonction des besoins qu'elle définit, dans une discipline donnée et pour une année

donnée. Parmi les étudiants ayant obtenu un poste de doctorat, seuls peuvent disposer d'une bourse ceux qui ont réussi au concours pour la bourse. En avril 2007, l'ADI, *Associazione di dottorandi e dottori di Ricerca Italiani* (Association des doctorants et des docteurs de recherche italiens) a mis en ligne une pétition *Mille Euro* pour demander que les bourses de doctorants s'élèvent au moins à mille euros et qu'elles soient attribuées à tous les doctorants.

**Les enseignants-chercheurs et les chercheurs**

Les enseignants universitaires sont répartis en deux catégories : les professeurs *ordinari* (cf. Professeurs d'université) et les professeurs *associati* (cf. Maîtres de Conférences). Les professeurs *ordinari* ont un salaire net d'impôts de 3 500 à 4 000 euros sur 13 mois. Les *associati* ont un salaire net d'impôts de 2 000 à 3 500 euros sur 13 mois. Le service d'enseignement est de 120 heures annuelles

▼  
L'autorisation d'engager un doctorat de recherche est accordée à un nombre infime d'étudiants.  
▲



© istockphoto/Gord Stevens

en présence. Tout enseignant a droit à une année sabbatique tous les cinq ans. Les *ricercatori* (chercheurs) sont dispensés d'enseignement.

Le recrutement des enseignants universitaires, dans chaque catégorie, se fait à travers des concours ouverts officiellement par une université donnée, en fonction des besoins dans une discipline. Les candidats à ce concours doivent être titulaires de l'*idoneità* délivrée par le CUN. Le choix entre les



© Pepita ThePeps

candidats est assuré par une instance de quelques enseignants-chercheurs nommés. Les candidats qui ne sont pas recrutés continuent à bénéficier pendant cinq ans de la qualification, l'*idoneità*.

Le CUN, *Consiglio universitario nazionale*, Conseil universitaire national des universités, est composé de 51 membres, 3 *Ret-*

*tori* nommés par la CRUI, 48 Conseillers élus directement par les membres des différentes catégories (*ordinari*, *associati*, *ricercatori*, techniciens, étudiants) et organisés en 14 comités de disciplines. Il accorde la qualification, *idoneità*, et est censé veiller à l'organisation des secteurs disciplinaires ainsi qu'aux différents aspects de chaque catégorie d'universitaires. Il organise des colloques sur les grands thèmes relatifs aux tâches institutionnelles de l'Université. ●

Nombre et âge des enseignants universitaires Italiens					
Tranche d'âge	Chercheurs	MCF	Professeurs	Assistants	Total
25-34	2 685	313	19		3 017
35-44	7 754	4 248	1 225	2	13 229
45-54	6 903	6 312	4 817	252	18 284
55-64	2 082	5 716	7 378	711	15 887
65-75	64	1 233	3 336	64	4 697
<b>Total</b>	19 488	17 822	16 775	1 029	55 114

Limite d'âge pour la retraite pour les enseignants universitaires Italiens		
<i>Ordinari</i> (nommés avant 80)	75 ans	70 + 2 + 3 « hors cadres »
<i>Ordinari</i> (nommés après 80)	70 ans	65 + 2 + 3 « hors cadres »
<b>Associati</b>	70 ans	65 + 2 + 3 « hors cadres »
<b>Ricercatori</b>	67 ans	65 + 2
Assistants (en voie d'extinction)	67 ans	65 + 2

## De Berlusconi à Prodi

→ par Joëlle Casa, secrétaire nationale de la FLC CGIL, Fédération des Travailleurs de la Connaissance, Département Politiques européennes

### La période du gouvernement Berlusconi

Durant la période 2004-2006, l'université publique a subi des attaques sévères, ayant pour but de l'asservir aux injonctions gouvernementales et patronales, de financer prioritairement les universités privées. On estime à 17% la chute du financement des universités publiques durant cette période. Cette réduction de l'engagement de l'État a obligé les universités à chercher de nouvelles sources de financement notamment privé, dommageable pour de nombreux secteurs de l'enseignement et de la recherche, pour la liberté académique. Le « projet », le « contrat », associés au financement privé, sont devenus la nouvelle Bible.

Dans le même temps l'absence de créations de postes a poussé les universités à embaucher des enseignants et des chercheurs précaires. Actuellement, en Italie, il y a pour 57 000 enseignants et/ou chercheurs « permanents », environ 40 000 contractuels avec un fantastique éventail de contrats privés, variables dans la durée, dans les rémunérations (dans la plupart des cas les salaires ne dépassent pas 800 € par mois !). Ces contrac-

tuels « sautent » d'un contrat à l'autre pendant des années, même s'ils restent dans le même département, le même laboratoire.

La recherche aussi a subi des coupes sombres ; la plupart des institutions n'ont que le minimum.

En 2005, la loi, présentée par le ministre Moratti<sup>1</sup>, a déclenché un mouvement sans précédent en Italie, soutenu par les syndicats, impliquant massivement les personnels, les étudiants et jusqu'à la conférence des Recteurs. Il est juste de dire que les politiques de l'école, de l'université et de la recherche ont contribué à la défaite de M. Berlusconi aux élections de 2006.

### La période du gouvernement Prodi

Après juin 2006, quelques bonnes décisions furent prises : l'ouverture d'universités privées fut bloquée, l'Italie appuya la création du Conseil européen de la Recherche, ratifia l'accord européen concernant le recherche sur les cellules « souches »...

Mais bientôt tout sembla gelé. Dans la loi de finances pour 2007, on découvrit une nouvelle diminution du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous savions l'état désastreux des finances laissé par le gouver-

nement précédent mais avons considéré inacceptable de faire des économies dans des secteurs porteurs d'avenir, demandant un fort investissement public, comme l'éducation et la recherche : nous avons, syndicats des universités et de la recherche, appelé à une grève nationale contre la loi de finances.

Nous avons obtenu quelques points positifs : la transformation d'emplois précaires en postes permanents et un financement (cependant insuffisant) pour ouvrir au recrutement des postes dans l'enseignement et la recherche pour les jeunes chercheurs.

En juin 2007 les syndicats et le gouvernement ont signé une « Entente pour une action publique soutenant la Connaissance ». Ce document marque une véritable inversion de tendance vu que, pour la première fois, les choix de la politique dans la définition des programmes deviennent prioritaires et précèdent les vérifications de compatibilité économique du ministère des finances.

Enfin, en août 2007, le « Pacte pour l'Université » a été signé par les ministres de l'université et des finances ; il fait partie du « Livre vert » du ministère des finances depuis septembre 2007.

(1) Il s'agissait notamment de faire disparaître en tant que fonctionnaires, disposant d'un emploi permanent, le « niveau 3 » des enseignants et chercheurs ; 20 000 personnes étaient directement touchées.

▼  
**En juin 2007 les syndicats  
 et le gouvernement ont signé  
 une « Entente pour une action  
 publique soutenant  
 la Connaissance ».**  
 ▲